Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212203145-20260805-2026_42-DE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE LOUDEAC

COMMUNE DE
SAINT-MAUDAN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24/07/2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L' an deux mille vingt-six, le 30 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie sous la présidence de Madame Maryline JAOUEN, LE MAIRE.

Étaient présents : Mme Maryline JAOUEN, MAIRE - M. Edmond LE BIHAN, Mme Isabelle KERGROHENN, M. Didier BOURGEOIS – ADJOINTS – Mme Delphine BELLEC, M. Patrick GUILLORY, Mme Évelyne ALLANIC, M. Daniel ANGER, Mme Véronique BUHAN, , Mme Angèle TILLEUL - CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Absents : M. Manuel LERAY

Secrétaire de séance : M. Patrick GUILLORY

Délibération 2026*42

RAPPORT SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE SYNDICAT DU LIÉ 2025

Le Maire indique aux membres présents qu'il vient de recevoir le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable. Il transmet aux membres du Conseil les données de ce rapport, lequel laisse apparaître qu'au cours de l'année 2025 l'eau a présenté une bonne qualité bactériologique, et qu'elle est conforme aux exigences règlementaires.

Il rappelle que :

- le service d'eau potable est géré par le Syndicat du Lié, basé à Plémet, et que c'est la société SAUR-France qui, en a le fermage et assume la responsabilité du fonctionnement.

Le Conseil municipal se félicite du rapport présenté qui fait état d'un excellent fonctionnement de ce service public.

Exécutoire compte tenu de sa publication et de son envoi en Préfecture le

Secrétaire de Séance
Patrick GUILLORY

Le Maire
Maryline JAOUEN

MAIRIE DE St-MAUDAN
Côtes d'Armor

Pour copie certifiée conforme.